

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

*VILLEBÉON*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 16 octobre 2015	prescrite le :
arrêtée le : 3 octobre 2018	arrêtée le :
approuvée le : 9 décembre 2019	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :  
9 décembre 2019

agence d'aménagement et d'urbanisme



Idéal entreprises, rue Monchavrat 77250 ECUEILLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

# COMMUNE DE VILLEBÉON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

#### I - DONNEES GENERALES

##### A - Situation administrative :

- Maître d'ouvrage : commune de Villebéon
- Mode d'exploitation : régie communale

##### B - Population :

- Population actuelle : 477 habitants (*population légale 2014 de la commune*).
- Population future : environ 530 habitants en 2030.
- Besoins en jour de pointe : environ 100 m<sup>3</sup>/jour (ratio de 200 l par personne par jour).

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
477	6	483

(Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016).

#### II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

##### A - Ressources

L'eau est prélevée à partir de sources souterraines. Elle provient d'un puits situé à Villebéon captant la nappe des sables de l'Yprésien et de la craie sénonienne. Depuis mars 2014, l'eau provient d'un forage situé à Lorrez-le-Bocage captant la nappe de la craie sénonienne, et subit un traitement d'élimination des pesticides avant distribution.

En 2013, 27 945 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été utilisés dans la Commune, pour un usage domestique et d'eau potable.

(Sources : communales, [www.eau.seine-et-marne.fr](http://www.eau.seine-et-marne.fr)).

##### B - Stockage

La commune dispose d'un château d'eau, situé à l'ouest du bourg, à proximité du cimetière, d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>.

(Sources : communales, [www.eau.seine-et-marne.fr](http://www.eau.seine-et-marne.fr)).

##### C - Réseau

- Longueur du réseau d'eau potable: 15 Km
- Rendement du réseau d'eau potable: 98% (Bon)
- Indice de perte du réseau d'eau potable: Bon

(Sources : communales, [www.eau.seine-et-marne.fr](http://www.eau.seine-et-marne.fr)).

##### D - Gestion

Le réseau d'eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable (SIAAEP) du Bocage, dont le siège est situé dans la Rue de la Tour – LORREZ LE BOCAGE (77710).

En 2014, on compte 249 abonnés au service d'eau potable.

(Sources : communales, [www.eau.seine-et-marne.fr](http://www.eau.seine-et-marne.fr)).

### **III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL**

Qualité de l'eau (source : [http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77\\_15/500.pdf](http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77_15/500.pdf))

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 échantillons prélevés en production et des 3 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne.  
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Moyenne : 35,3 mg/l

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire : Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 31,7 °F  
Maximum : 32,4 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre. *Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.*

Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée.

Moyenne : 0,06 mg/l  
Maximum : 0,07 mg/l

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau conforme à la limite de qualité.

Classe C. Valeur maximale inférieure au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 5  
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

- Conclusion : L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

\*

\*                    \*

### **IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES**

Néant.

\*

\*                    \*

**Origine de l'eau**

Eau souterraine provenant d'un puits situé à Villebéon captant la nappe des sables de l'Yprésien et de la craie sénonienne. Depuis mars 2014, l'eau provient d'un forage situé à Lorrez-le-Bocage captant la nappe de la craie sénonienne, et subit un traitement d'élimination des pesticides avant distribution. La gestion est assurée en Régie directe.

**Contrôles sanitaires réglementaires**

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**NITRATES**

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

**DURETE**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

**FLUOR**

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

**EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE**

Moyenne : 38,8 mg/l

*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**EAU CALCAIRE**

**Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé**

Moyenne : 30,9 °F Maximum : 31,4 °F

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE**

Moyenne : 0,08 mg/l

*Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé*

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)**

Classe C

Maximum : 0,06 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 2

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.**